

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

THEMATIC MANAGEMENT FUND

Classe de parts : Capitalisation EUR (ISIN : FR0011220268)
Ce FIA est géré par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)
FIA soumis au droit français.

Objectif et politique d'investissement

Le FCP est un FIA répondant à la classification « Diversifié ».

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif la recherche de performance corrélée aux marchés financiers par la mise en œuvre d'une gestion active et discrétionnaire sur la période de placement recommandée.

La gestion repose sur une allocation tactique d'actifs et sur le choix des investissements liés à différentes thématiques sur les actions, obligations et autres classes d'actifs (matières premières, fonds alternatifs ou de rendement absolu). Pour cela, la progression de la valeur liquidative du FCP pourra être comparée à un indicateur de référence composé des indices suivants : MSCI EMU (15%), MSCI World (15%) et CITI WORLD BIG currency hedged (70%). Cependant, la performance du FCP pourra s'éloigner de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de performance. Cet indicateur de référence est ainsi utilisé pour comparer la performance a posteriori, il ne reflète pas la gestion du fonds.

La gestion du FCP s'articulera autour de trois poches : la poche taux, la poche actions et la poche de diversification.

Poche taux :

Elle permettra au FCP de s'exposer aux marchés obligataires ou monétaires, et représentera de 0% à 100% de son actif net. La poche taux sera investie en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de type « Investment Grade » par le biais de titres en direct et / ou d'OPCVM ou de FIA.

Le FCP pourra être exposé aux marchés de dettes émergentes (obligations publiques ou privées, hors Union Européenne, EEE ou OCDE), ou de dettes spéculatives (obligations de types « High Yield »), par le biais d'OPCVM ou de FIA.

La poche sera investie sur des émetteurs, tant entreprises que souverains, situés dans l'Union Européenne, l'EEE, et les pays de l'OCDE.

La poche taux sera gérée dans une fourchette de duration aux taux d'intérêts pouvant évoluer entre 0 et 10.

Poche actions :

Elle permettra au FCP de s'exposer aux marchés actions, et représentera de 0% à 60% de l'actif. La poche actions sera investie par le biais de titres en direct et d'OPCVM ou de FIA.

Le FCP interviendra principalement sur des émetteurs situés dans l'Union Européenne, l'EEE et les pays de l'OCDE.

Cependant, il pourra également être exposé aux marchés émergents actions à hauteur de 30% de l'actif net. L'exposition aux petites capitalisations sera accessoire.

Poche de diversification :

Elle permettra de s'exposer à des stratégies de diversification, jusqu'à 40% de l'actif.

Le FCP pourra s'exposer à des classes d'actifs ou stratégies de diversification par le biais d'OPCVM ou de FIA.

Les principales stratégies de diversification seront de type matières premières (OPC intervenant sur des indices de futures de matières premières), fonds de fonds alternatifs ou rendement absolu. Le détail des stratégies de diversification auxquelles le FCP pourra s'exposer figure dans la note détaillée du FCP.

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

La sélection des OPCVM ou FIA sous-jacents est réalisée au terme d'un processus d'investissement se découpant en plusieurs étapes s'articulant autour de deux comités : un comité tactique et un comité de sélection. Les allocations d'actifs retenues sont revues périodiquement par le gestionnaire du FCP.

Le FCP pourra avoir recours aux instruments financiers à terme à des fins de couverture exclusivement des risques actions, taux, change, devises ou indices.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat sont reçus par le dépositaire chaque jour avant 10h30 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée quotidiennement sur les cours de clôture du jour.

Le FCP capitalise ses revenus. Le coût des opérations de portefeuille est financé sur les actifs du fonds, en sus des frais visés dans la partie « Frais » du présent document.

Durée de placement recommandée

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le fonds est classé dans la catégorie 4, ce qui reflète son exposition majoritaire aux marchés obligataires nationaux et internationaux, ainsi qu'aux marchés actions et stratégies de diversification.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le FCP n'offre aucune garantie ou protection du capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque que la contrepartie à une opération ou à un contrat puisse faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive ;
- **Risque de crédit** : risque de défaillance d'un emprunteur impactant négativement la valeur liquidative du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi, ou ne vous soit remboursé.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2,49 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

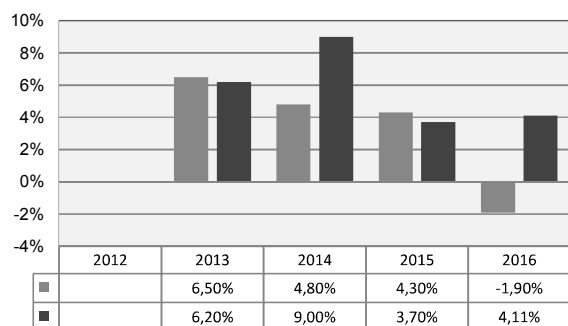
Frais courants.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2016. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM ou FIA. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FCP disponible sur demande à l'adresse électronique suivante : serviceclients.france@architas.com

Performances passées

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les données présentées prennent en compte l'ensemble des frais présentés dans la partie « Frais », à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Le FCP a été créé le 15 juin 2012.

Les performances passées sont calculées en euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative du FCP à chaque fin d'année.

■ FCP THEMATIC MANAGEMENT FUND

■ Indicateur de référence

Informations pratiques**Dépositaire :**

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant ce FIA, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur demande à l'adresse électronique suivante : serviceclients.france@architas.com

L'information est fournie gratuitement en langue française.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative du FIA est disponible sur simple demande auprès d'ARCHITAS France ou sur demande à l'adresse électronique suivante : serviceclients.france@architas.com

Fiscalité :

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Le FCP est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA) est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2016.